



Togo : Les volontaires nationaux désormais couverts par une assurance maladie

Les volontaires nationaux de compétence bénéficient désormais d'une assurance maladie. Ceci à la faveur d'une convention signée ce jeudi 09 août entre l'Agence nationale du volontariat au Togo (ANVT) et l'Institut national d'assurance maladie (INAM). Une nouvelle initiative qui permettra de renforcer le dispositif existant depuis 2011 en matière de couverture sociale notamment les risques professionnels avec la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS).

A ce jour, 2208 volontaires nationaux de compétences se sont inscrits et immatriculés dans la base des assurés de l'INAM et vont bientôt bénéficier des prestations de l'Institut.

« En plus d'eux, s'ajoutent leurs ayants droit, en l'occurrence leur famille (conjoint et enfants d'âge mineur), faisant au total, 3 800 bénéficiaires que l'Agence nationale du volontariat au Togo prend en charge à travers une cotisation mensuelle sans aucune retenue sur les allocations des volontaires principaux assurés », a déclaré Omar Agbangba, Directeur général de l'ANVT.

La Directrice générale de l'INAM, Mme Myriam d'Almeida Dossou a pour sa part indiqué que cette convention facilitera désormais l'accès des soins aux volontaires nationaux et leurs

familles respectives. Elle a invité les nouveaux souscrits à faire un bon usage de cette couverture santé qui leur est offerte.

Selon les termes de la convention, l'ANVT s'engage à verser 150.000.000 de F CFA par an à l'INAM, afin de permettre aux volontaires de jouir de la couverture médicale. Cette dernière prend en compte les hospitalisations, les consultations, les différents actes médicaux, les médicaments bref tout ce qui est couvert en dehors des maladies chroniques.

Faire du volontariat national un outil d'épanouissement de la jeunesse, telle est la volonté des autorités togolaise. « *L'ambition du gouvernement est bien évidemment de toucher tous les jeunes togolais sans emploi ou primo demandeurs d'emploi, où qu'ils soient, afin de leur permettre de participer eux aussi aux solutions de développement du pays* », a expliqué la Ministre Victoire Tomégah-Dogbé en charge du développement à la base, de la jeunesse et de l'emploi des jeunes.

Cris DADA